



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8 /04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9 /04 /15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.039 :

Objet : Urbanisme : projet parc photovoltaïque

La société d'exploitation CHINSÈVE ÉNERGIES représentée par M. QUÉNÉA Pascal développe le projet de parc photovoltaïque localisé au niveau du lieu-dit Les Landes. Ce projet concerne les parcelles cadastrées A 950 et 957 de la commune qui correspond au terrain de l'ancien centre d'enfouissement technique. CHINSÈVE ÉNERGIES sollicite l'avis du conseil municipal sur l'opportunité d'une telle installation sur ce site.

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de la Société CHINSÈVE ÉNERGIES, filiale de QUÉNÉA'CH.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : ÉMET un avis favorable concernant l'installation du projet photovoltaïque sur le site du lieu-dit « Les Landes ».

ARTICLE 2 : AUTORISE la société CHINSÈVE ÉNERGIES à poursuivre le développement du projet de parc solaire.

ARTICLE 3 : A DÉPOSER une demande de permis de construire,

ARTICLE 4 : A ÉTABLIR un certificat d'urbanisme opérationnel correspondant au terrain envisagé.

ARTICLE 5 : DIT que le contenu du bail emphytéotique reste à définir, notamment du point de vue financier.

ARTICLE 6 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.040 :

Objet : Marchés et commerces : projet de création d'un marché hebdomadaire le vendredi soir, Place des Halles

Monsieur le maire et M. Christian DUMILIEU rendent compte oralement aux conseillers du contenu des réunions de la commission extra-municipale « Marché et commerces ambulants » qui s'est réuni pour travailler sur un projet de création de marché hebdomadaire le vendredi soir Place des Halles.

Mail reçu par l'Association des Commerçants Non Sédentaires Pour la Promotion Des Marchés d'Ille-et-Vilaine.

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de créer un marché hebdomadaire le vendredi soir Place des Halles à partir du début du mois de mai 2015.

ARTICLE 2 : DIT que la commission extra-municipale « Marchés et commerces ambulants » devra proposer au conseil municipal un règlement du marché.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8 /04 /15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9 /04 /15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETTEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETTEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.041 :

Objet : Vie municipale : motion contre la fermeture des gendarmeries de Saint-Aubin-d'Aubigné et de Sens de Bretagne

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'un projet de restructuration des gendarmeries est en cours à l'échelon national. Six gendarmeries pourraient fermer en Ille et Vilaine dont celle de St Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne.

CONSIDÉRANT les réflexions sur le redéploiement des gendarmeries en Ille et Vilaine, Monsieur le Maire s'inquiète d'une moindre présence des forces de sécurité et donc d'un nouveau recul des services publics sur le territoire. Il rappelle que les gendarmes participent activement à la protection des habitants et à la prévention des actes d'insécurité. Sa suppression envisagée n'est pas due à son manque d'efficacité, ils font au contraire un excellent travail.

CONSIDÉRANT le projet de supprimer conjointement les gendarmeries de Saint Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne, la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné ne disposera plus de gendarmerie localisée sur son territoire,

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : RÉAFFIRME son attachement au service public de sécurité.

ARTICLE 2 : DEMANDE le maintien des gendarmes de Saint Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8 /04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9 /04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.042 :

Objet : Logement social : accès au fichier départemental de la Demande Locative Sociale de Bretagne et des Pays de la Loire

LE CONSEIL,

VU le contexte réglementaire et juridique du décret du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social.

VU les fichiers départementaux de la Demande Locative Sociale Bretagne et Pays de la Loire désignés par arrêté préfectoral dans chacun des neuf départements en tant que « systèmes particuliers de traitement automatisé de la demande de logement locatif social par substitution au système national de traitement automatisé ».

VU la demande d'adhésion au service IMMOWEB, formulée par la responsable du service logement social de la commune de Saint Aubin d'Aubigné, Mme Anne-Cécile COQUELIN, en date du 07 avril 2014.

VU la charte déontologique interrégionale et l'acte d'engagement signé en date du 16 mars 2015.

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme HERBEL-DUQUAI,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : SOLLICITE l'ouverture d'un compte-utilisateur au nom de COQUELIN Anne-Cécile pour la saisie des demandes d'imprimé Cerfa (gestion automatique du numéro départemental d'enregistrement) et gestion du contingent communal, à compter du mois de juin 2015.

ARTICLE 2 : RECONNAIT avoir pris connaissance de la charte déontologique inter-régionale des Fichiers Départementaux de la Demande Locative Sociale Bretagne et Pays de la Loire et s'engage à respecter l'ensemble des articles définissant les principes intangibles de fonctionnement de ces mêmes fichiers.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and text around its perimeter, including the words 'MAIRIE DE STAUDENHEIM' and '1871'. The signature is written in a cursive style.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS : Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.043 :

Objet : Bâtiments : bornes électriques – transfert de compétence au SDE 35

M. Emmanuel PÉRAN dit aux conseillers qu'afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine, le SDE 35 souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.

La loi Grenelle II a confié aux communes, ainsi qu'à leurs groupements, la compétence du déploiement des infrastructures de recharge. Le déploiement de ces infrastructures publiques a pour objectif de rassurer les usagers et de les encourager à investir dans des véhicules électriques sans craindre de tomber en panne en cours de trajet.

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts, de bénéficier d'une aide de l'ADEME au travers du « programme d'investissements d'avenir » et de garantir l'interopérabilité des bornes, **le SDE 35 s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides »** lors de la modification de ses statuts et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

Le SDE 35 bénéficie d'une aide de l'ADEME pour financer l'investissement de 164 bornes de recharge normale/accélérée et 4 bornes de recharge rapide, à condition que les communes s'engagent à assurer la gratuité de stationnement des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout son territoire pendant une durée minimale de deux ans.

Pour favoriser un déploiement équilibré et efficace, le Comité syndical a décidé le 12 février 2014 de prendre en charge financièrement l'investissement et l'exploitation de ces 168 bornes de recharge.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

VU les statuts du SDE 35 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2014 et notamment l'article 3.3.5 habilitant le SDE 35 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette

compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 3.5.1 portant sur les modalités de transfert des compétences optionnelles,

VU la délibération du Comité syndical du SDE 35 en date du 4 février 2015 portant sur les modalités du transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et les conditions techniques, administratives et financières validées en cette même séance,

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. PERAN,

CONSIDÉRANT que le SDE 35 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article 3.3.5 des statuts du SDE 35, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : APPROUVE le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE 35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

ARTICLE 2 : ACCEPTE sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE 35 dans sa délibération du 4 février 2015.

ARTICLE 3 : MET à disposition du SDE 35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 5 : S'ENGAGE à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**



S. Charo



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.044 :

Objet : personnel : modification du tableau des effectifs

M. Christian DUMILIEU dit aux conseillers qu'un agent communal peut bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2015, au titre de la promotion interne, et qu'il convient donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le tableau des effectifs et les avancements de grade proposés pour l'année 2015,
VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 27/01/2015,
CONSIDÉRANT l'exposé de M. DUMILIEU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Grade actuel	Nouveau grade	Date
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Agent de Maîtrise	1/4/2015

ARTICLE 2 : LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire de notifier l'arrêté individuel à l'agent concerné.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.045 :
Objet : Finances : admission en non-valeur

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire prononcé par la commission de surendettement de la Banque de France,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme HERBEL-DUQUAI,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont la somme s'élève à 353.35€, correspondant à des impayés de restaurant scolaire et périscolaire 2013 et 2014.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget primitif de l'exercice 2015.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8 /04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9 /04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.046 :

Objet : Culture-finances : demande de subvention aide à la lecture publique

LE CONSEIL,

Vu le CGCT,
Vu le budget communal,
Vu l'exposé de M. DUMILIEU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général au titre de la lecture publique pour l'acquisition de livres de bibliothèque.

ARTICLE 2 : VALIDE le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Achat d'ouvrages divers et animations	9 000 €	Subvention contrat de territoire (30%)	2 700 €
		Autofinancement	6 300 €
TOTAL	9 000 €	TOTAL	9 000 €

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15*

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.047 :

Objet : Finances – Vie associative : subventions annuelles 2015 aux associations

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame BRETEL, adjointe,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération N°CM-2015-034 du 2 mars 2015.

ARTICLE 2 : VOTE les subventions suivantes aux associations pour l'année 2015 :

→ Voir tableau ci-dessous.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Associations	Montant 2015 (€)
Total	42 628.75
Club Arlequin	18 467
Sportives	11 334
Athlétique club	184
Tennis club	1 714
Football club	5 447
Illet Basket club	673
Amicale cyclotouriste	408
Les foulées Saint Aubinoises (dont course « l'escapade »)	1 408
Comité des fêtes - course cycliste	1 500
Locales	11 240
Festives Saint Aubinoises	En attente
Crêtes et vallées (dont marche gourmande)	708
Jardins d'antan (dont forum des associations)	658
Ty Aubinoise	400
Comité des fêtes	468
Baby bulle	408
Club de la détente	575
ACCA	357

Amicale des Sapeurs-pompiers (dont repas sainte barbe)	1 663
Allocation vétérans	1 100
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	102
UNC-AFN	184
GEDA	67
KOPOCEP (Fête de la musique)	500
KOPOCEP (Festival 6 ^{ème} sens)	1 500
Union des commerçants	2 550
Caritatives	1 587.75
France ADOT 35	63
Union des donneurs de sang	110
Paralysés de France	61
Papillons blancs – ADAPEI 35	63
Ensemble	179
Ligue contre le cancer	60
Croix rouge	61
Prévention routière	78
ACSE 175	796.75
FNATH	116

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.048 :

Objet : Vie associative : don de bois communal au profit du Téléthon

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. Gérard PERRIGAULT,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DÉCIDE de faire un don de stères de bois appartenant à la commune au profit du Téléthon qui pourra le vendre à des particuliers.

ARTICLE 2 : CHARGE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints de définir les modalités techniques afin que l'intervention des bénévoles soit encadrée, notamment du point de vue des assurances.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.049 :

Objet : Finances : compte administratif 2014 – budget assainissement

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Monsieur Gérard PERRIGAULT, 4^{ème} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014, budget assainissement, dressé par M. Jacques RICHARD, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATION DE L'EXERCICE	EXPLOITATION	50 129.85	115 079.41	64 949.56
	INVESTISSEMENT	188 351.93	80 820.21	-107 531.72
	TOTAL	238 481.78	195 899.62	-42 582.16
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	EXPLOITATION		291 063.05	
	INVESTISSEMENT	33 108.55		
RESULTAT CUMULE SANS RAR	EXPLOITATION	50 129.85	406 142.46	356 012.61
	INVESTISSEMENT	221 460.48	80 820.21	-140 640.27
	TOTAL	271 590.33	486962.67	215 372.34

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARTICLE 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARTICLE 4 : ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Richard". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and text around the perimeter, including "LE MAIRE" and "STAUDENNES".



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 8 /04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9 /04 /15*

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.050 :

Objet : Finances : compte de gestion 2014 – budget assainissement

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations sont régulières


- 1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2014** au 31 décembre **2014** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Jha', written over a circular official stamp. The stamp contains a central emblem and text around its perimeter, though the text is not clearly legible. The signature is written in a cursive style.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS : Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.051 :

Objet : Finances : affectation du résultat 2014 – budget assainissement

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif pour l'exercice 2014, approuvé par délibération n° 2015.049 du conseil municipal de ce jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : CONSTATE un excédent de 356 012.61€ à la section d'Exploitation, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section d'Exploitation	002 – excédent antérieur reporté	215 372.34€
Section Investissement	1068 – excédent d'Exploitation	140 640.27€

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.052 :

Objet : Finances : budget primitif 2015 – budget assainissement

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
VU les délibérations n°2015.051 du conseil municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat de l'année 2014,

ENTENDU l'exposé de M. PERRIGAULT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	328 052€	328 052€
Investissement	1 108 379€	1 108 379€
TOTAL	1 436 431€	1 436 431€

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15*

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Genève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.053 :
Objet : Finances : compte administratif 2014 – budget SPIC

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de M. Emmanuel PÉРАН, 6^{ème} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014, budget SPIC, dressé par M. Jacques RICHARD, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATION DE L'EXERCICE	EXPLOITATION	31 624.78	50 179.75	18 554.97
	INVESTISSEMENT	46 690.55	25 658.00	-21 032.55
	TOTAL	78 315.33	75 837.75	-2 477.58
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	EXPLOITATION		35 565.00	
	INVESTISSEMENT		2 419.25	
RESULTAT CUMULE SANS RAR	EXPLOITATION	31 624.78	85 744.75	54 119.97
	INVESTISSEMENT	46 690.55	28 077.25	-18 613.30
	TOTAL	78 315.33	113 822.00	35 506.67

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARTICLE 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARTICLE 4 : ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to read "Stéphane Linares". The signature is written over a circular official seal. The seal contains a central emblem and text around its perimeter, including "MAYENNE" and "LE MAIRE".

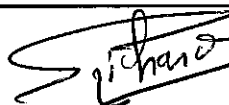



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes

MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.054 :

Objet : Finances : compte de gestion 2014 – budget SPIC

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations sont régulières

- 1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2014** au 31 décembre **2014** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "S. Chau". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and text around the perimeter, including "MAIRIE DE SAINT-PIERRE" and "1870".



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.055 :

Objet : Finances : affectation du résultat 2014 – budget SPIC

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Compte Administratif pour l'exercice 2014, approuvé par délibération n°2015.053 du conseil municipal de ce jour,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : CONSTATE un excédent de 54 119.97€ à la section d'Exploitation, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section d'Exploitation	002 – excédent antérieur reporté	35 506.67€
Section Investissement	1068 – excédent d'Exploitation	18 613.30€

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUIPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.056 :

Objet : Finances : budget primitif 2015 – budget SPIC

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
VU les délibérations n°2015.055 du conseil municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat de l'année 2014,

ENTENDU l'exposé de M. PÉРАН,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le budget annexe primitif Énergies renouvelables - SPIC pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	80 506€	80 506€
Investissement	88 719€	88 719€
TOTAL	169 225€	169 225€

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15*

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.057 :
Objet : Finances : compte administratif 2014 – budget principal

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Mme Josette MASSON, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif 2014, budget principal, dressé par M. Jacques RICHARD, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	2 550 538.40	3 121 795.22	571 256.82
	INVESTISSEMENT	1 236 765.07	951 151.48	-285 613.59
	TOTAL	3 787 303.47	4 072 946.70	285 643.23
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	FONCTIONNEMENT		505 170.18	
	INVESTISSEMENT	460 143.92		
RESULTAT CUMULE SANS RAR	FONCTIONNEMENT	2 550 538.40	3 626 965.40	1 076 427.00
	INVESTISSEMENT	1 696 908.99	951 151.48	-745 757.51
	TOTAL	4 247 447.39	4 578 116.88	330 669.49

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

14 voix pour, 5 abstentions

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Richard'. Above the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and text around the perimeter, including 'LE MAIRE' and 'COMMUNE DE STANISLAS'.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.058 :

Objet : Finances : compte de gestion 2014 – budget principal

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations sont régulières

- 1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

16 voix pour, 5 abstentions

**Pour extrait conforme
Le Maire,**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "S. Tchere". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem and text around the perimeter, including "MUNICIPALITE DE ST-AMAND-MONTROND" and "1830".



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.059 :

Objet : Finances : affectation du résultat 2014 – budget principal

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Compte Administratif pour l'exercice 2014, approuvé par délibération n° 2015.057 du conseil municipal de ce jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : CONSTATE un excédent de 1 076 427.00€ à la section de Fonctionnement, et DÉCIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	330 669.49€
Section Investissement	1068 – excédent de Fonctionnement	745 757.51€

16 voix pour, 5 abstentions

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8 10/4 /15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9 10/4 /15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, adjoints ;
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.060 :

Objet : Finances : taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de M. DUMILIEU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : MAINTIENT les mêmes taux que pour l'exercice 2014, soit :

Taxe d'habitation	16 %
Taxe foncier bâti	17.5 %
Taxe foncier non bâti	42 %

16 voix pour, 5 voix contre

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 8/04/15
et envoi en Préfecture de Rennes le 9/04/15

Le Maire

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 mars conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

- PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI,
M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, adjoints ;
Mme Angélique CUIF, M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL,
M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Elisabeth
MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER,
M. Thierry SAMSON, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois
- ABSENTS :** Mme Virginie DUMONT (pouvoir à M. Jacques RICHARD), M. Mickaël LEBRUN (pouvoir à
Mme Danielle BRETEL), Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT,
Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, assistée de M. Sébastien TOSTIVINT, agent communal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2015.061 :

Objet : Finances : budget primitif 2015 – budget principal

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,
VU les délibérations n°2015.059 du conseil municipal de ce jour portant constat et affectation du résultat de l'année 2014,

ENTENDU l'exposé de Monsieur C.DUMILIEU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le budget primitif principal pour l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 392 800€	3 392 800€
Investissement	3 319 148€	3 319 148€
TOTAL	6 711 948€	6 711 948€

16 voix pour, 5 voix contre

Pour extrait conforme
Le Maire,